RECIT DE LA MORT DE MONSIEVR LE DVC DE MONTMORENCY ET DE CE QVI S'EST LORS PASSÉ EN COVR.

A PARIS,

Du Bureau d'Adresse, au grand Coq, ruë de la Calandre, sortant au marché neuf, pres le Palais, le 8. Nouembre, 1632. Avec Privilege.

Recit de la mort de Monsieur le Duc de Montmorency, & de ce qui s'est lors passé en Cour.

LE Duc de Montmorency ariva à Thoulouze le

Mercredi vingt-septiesme du mois dernier passé, & fut mené en l'Hostel de ville, où il fut gardé par le sieur de Launay, Lieutenant des Gardes du Corps du Roy, avec vingt desdits Gardes & cent Suisses du Regimẽt. Le mesme iour, voire incontinent apres qu'il y arriva, il fut interrogé par deux Conseillers du Parlement deputez Commissaires à cette fin, à sçavoir par les sieurs de Cadillac & du-Long.

Le Ieudi vingt-huictiesme fut procédé aux recolemens

& confrontations des tesmoins.

Le Vendredi ensuivant le procez fut veu au Parlement & eust esté jugé le mesme jour sans que le Duc de Montmorécy enuoya prier Sa Majesté qu'on luy donnast cette iournée pour penser à sa consçience, & faire vne confession generale. Pour quoy faire il demanda le Pere Iean Arnoux Iesuite, qui luy fut mené aussi-tost.

Le Samedy 30. il fut conduit au Palais dans vn carosse par le Comte de Charluz, Ca-

pitaine des Gardes du Corps du Roy, & avoit pour escorte vingt Gardes du Corps, les Mousquetaires du Roy, quatre compagnies du Regiment des Gardes, trois des Suisses, & le reste des Gardes & Suisses en bataille aux places & carefours qui sont entre l'Hostel de Ville & le Palais. Où estant il fut ouy sur la sellette par la Cour en la forme ordinaire. Apres quoy il fut remené avec la mesme escorte en la maison de Ville.

Ce pendant il fut jugé par la Cour à avoir la teste tranchée

pour crime de leze Majesté au premier Chef, ses biens acquis & confisquez au Roy.

Ce que sçachant Sa Majesté, elle luy envoya demander par le Comte de Charlus le baston de Mareschal de France & l'Ordre du Sainct Esprit, qu'il luy rendit : lesquels furent rapportez a sa Majesté.

Son Arrest luy fut leu sur le midy, & fut executé dans la court de la maison de Ville trois heures apres.

vingt & ſeptieſme du paſ-
ſé, le Mareſchal de Schom-
berg, fut receu au meſme
Parlement en qualité de
Gouverneur de cette Provin-
ce, avec l'applaudiſſement
d'vn chacun.

Le lendemain le Mareſ-
chal de la Force preſta le
ſerment entre les mains du
Roy, de la charge de grand
Maiſtre de ſa garderobe,
dont ſa Majeſté la gratifié
pour faire voir la ſatisfa-
ction qu'elle a de ſes ſer-
vices.

Le meſme iour & a meſ-

me fin ſa Majeſté à honoré du baſton de Mareſchal de France, le Marquis de Brezé en la place du defunct Mareſchal Deffiat enſemble du Gouvernement des Ville, & Citadelle de Calais, & païs reconquis.

Auquel jour la devotion ſe redoublant par l'exemple, les plus grands de la Cour voulûrent accroiſtre le nombre des Penitens bleuz ſe meſlans auec les autres confreres dans la proceſſion ſolemnelle de ce jour la qui ſe trouva monter à qua-

tre ou cinq cens.

Ainſi le Roy ayant faict voir en ce païs les marques de ſa Iuſtice aux vns, de ſa bien vueillance aux autres, & à tous de ſa merveilleuſe conduite, s'apreſte pour ſon depart par le Limouſin, & a envoyé à ceſte fin vn Lieutenent du grand Preuoſt de ſon Hoſtel & pluſieurs Archers pour faire r'acommoder les chemins ſur cette route: & entr'autres pour faire vn pont au lieu nommé Souillas ſur la riviere de Dordonne.

Sa Majeſté devoit partir de Thoulouſe le dernier du paſſé pour aller au Chaſteau de Frontan, a quatre liëues de la, y paſſer les Feſtes de Touſſaincts, que la Reine devoit paſſer à Thoulouze, & dela s'en venir par Bourdeaux, pour faciliter le logement de leurs Cours.

FIN.



